

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2024-05-29 / 01

Date de la séance : 29/05/2024
Date de la convocation : 22/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, GREA Pascale, GUILLAUD Baptiste, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : Julien ROUSSILLON donne pouvoir à E. METRAL (ne prend pas part à ce vote)
Brigitte LECOMTE LEMOINE donne pouvoir à Pascal CHAUVIN
Alexandra GAUTIER donne pouvoir à Laetitia PIOLAT

Absents : Fabrice FAURY, Stéphane JACQUENOT

Secrétaire de séance : Michelle LAMOURY **Rédacteur du compte rendu :** Evelyne METRAL

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Auteur : Martial SIMONDANT – Maire

Publié le 05/06/2024
ID : 038-213800154-20240529-D20240529_01-DE

Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES :

Contre : 0 Pour : 16 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

**RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE PERMANENT A
TEMPS COMPLET – TECHNICIEN TERRITORIAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ prévisionnel à la retraite d'un agent au 31.12.2025,
Considérant la nécessité de sécuriser le passage des informations nécessaires au bon fonctionnement des services techniques de la commune,
Considérant la technicité importante demandée sur ce type de poste,
Il est proposé à l'assemblée de créer un nouvel emploi permanent à temps complet sur le grade de technicien territorial (catégorie B).

Evelyne METRAL informe l'assemblée que Julien ROUSSILLON, qui lui a confié son pouvoir, ne souhaite pas prendre part à ce vote. Sa voix n'est donc pas comptabilisée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE**
 - o De créer un poste permanent, à temps complet, sur le grade de technicien (catégorie B), à compter du 1^{er} juin 2024
 - o De mettre à jour le tableau des emplois permanents de la collectivité
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la collectivité
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT



La secrétaire de séance
M. LAMOURY

